

Audit – Bureau de Brest
260 rue Augustin Fresnel
BP 10053
29801 BREST CEDEX 9

Tel : +33(0)2 98 02 55 33

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

PÔLE MER BRETAGNE ATLANTIQUE

Association loi 1901

Siège social : 525 Avenue Alexis De Rochon
29280 PLOUZANE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

PÔLE MER BRETAGNE ATLANTIQUE

Association Loi 1901

Siège social : 525 avenue Alexis De Rochon
29280 PLOUZANE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association POLE MER BRETAGNE ATLANTIQUE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuel » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation pour changement de méthode comptable

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5. Principes, règles et méthodes comptables de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-51 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons analysé la valorisation des ressources de l'exercice.

- Au niveau de l'exhaustivité des produits d'exploitation, nous avons réalisé un examen des conventions financières de fonctionnement au niveau des conditions d'octroi et des modalités de versement.
- Pour les subventions nécessitant la production d'états justificatifs de dépenses, nous avons rapproché par sondage les subventions rattachées à l'exercice et les dépenses engagées incluses dans les comptes annuels.
- Pour la valorisation des créances, nous avons analysé le risque de dépréciation des créances pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport d'activité nous ayant été communiqué tardivement, nous n'avons pas été en mesure de vérifier la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brest, le 12 mars 2026,

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Représentée par Monsieur Arnaud MOYON
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique



POLE MER BRETAGNE ATLANTIQUE

Comptes annuels



Page : 3 / 55

POLE MER BRETAGNE ATLANTIQUE

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	909	909		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	909	909		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage industriels	53 114	43 538	9 576	8 094
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	53 114	43 538	9 576	8 094
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	12 015		12 015	12 015
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL	12 015		12 015	12 015
Total (II)		66 038	44 447	21 591	20 109
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	150 471	37 457	113 013	94 034
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	397 502		397 502	387 208
	Charges constatées d'avance	12 760		12 760	17 028
	TOTAL	560 733	37 457	523 275	498 271
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus	77		77	56
	Disponibilités	586 528		586 528	410 802
Total (III)		1 147 339	37 457	1 109 881	909 130
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		1 213 377	81 904	1 131 473	929 239
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

POLE MER BRETAGNE ATLANTIQUE

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	246 938	232 094
	Excédent ou déficit de l'exercice	85 283	14 844
	Situation nette (sous-total)	332 222	246 938
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		332 222	246 938
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	105 300	82 000
Total (II)		105 300	82 000
Provisions	Provisions pour risques	5 332	4 417
	Provisions pour charges		
Total (III)		5 332	4 417
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	302 401	109 555
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	316 545	324 265
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 944	12 464
	Produits constatés d'avance	66 727	149 598
Total (IV)		688 618	595 883
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		1 131 473	929 239
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

POLE MER BRETAGNE ATLANTIQUE

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	445 629	404 609
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	239 593	272 499
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 278 773	1 018 088
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	20 052	63 925
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	8 700	19 660
	Autres produits	105	63
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		1 992 854	1 778 847
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	699 215	668 159
	Aides financières	74 480	1 000
	Impôts, taxes et versements assimilés	27 752	23 013
	Salaires	678 263	643 038
	Cotisations sociales	327 986	294 162
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 392	5 227
	Dotations aux provisions	26 102	20 182
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	32 000	65 000
	Autres charges	15 879	46 813
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 888 073	1 766 597
1. Résultat d'exploitation (I-II)		104 781	12 249
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 263	3 383
	Reprises sur dépréciations et provisions	20	
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		3 284	3 383
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		17
	Intérêts et charges assimilées	27	48
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)		27	66
2. Résultat financier (III-IV)		3 256	3 316
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		108 037	15 566

POLE MER BRETAGNE ATLANTIQUE

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)	22 754	722
Total des produits (I + III + V)	1 996 138	1 782 230
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 910 855	1 767 386
EXCÉDENT OU DÉFICIT	85 283	14 844
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	781 553	731 240
Bénévolat		
Total	781 553	731 240
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	39 302	38 272
Prestations en nature		
Personnel bénévole	742 250	692 968
Total	781 553	731 240

